

## Message du président du conseil



L'exercice 2019 fut une année de transformation, tant à la grandeur de la planète qu'à l'échelle de la SADC. Les mesures ciblées que nous avons prises durant cette période sont cruciales au vu des défis à venir. Nous voici au cœur d'une pandémie qui a déclenché une réponse sans précédent de la part des entreprises, des particuliers et du gouvernement, notamment de la SADC, et qui mettra à l'épreuve la résilience du système financier. Il ne fait aucun doute que cette situation pèse sur les membres de notre société et leur bien-être financier, d'où l'importance fondamentale pour la SADC d'être là pour les Canadiens et d'être prête à intervenir promptement et de manière réfléchie à l'appui de la stabilité du système financier. Elle sera en mesure de le faire, grâce au travail accompli durant l'exercice.

Tout commence avec l'arrivée de Peter Routledge à la barre de la Société, environ quatre mois avant le début de l'exercice, avec la nomination d'un chef de la gestion du risque (GRE) et la nécessité intrinsèque de transformer le cadre de gestion des risques de l'entreprise. Ce fut la première étape.

La deuxième étape a consisté à remanier la structure des comités du conseil et à revoir leurs chartes en fonction des risques. C'est ainsi qu'un nouveau Comité du risque a vu le jour et que le conseil a, en collaboration avec le chef de la gestion du risque, approuvé le nouveau cadre de GRE et le premier énoncé d'appétence au risque de la SADC, en décembre 2019. Cet énoncé reconnaît que divers facteurs de risque peuvent s'opposer à la réalisation du mandat et de la vision de la SADC. La Société comprend qu'il est futile de vouloir éviter, contrôler, prévenir ou anticiper tous les risques, et que vouloir le faire aurait un coût. L'énoncé d'appétence au risque éclaire le travail du conseil en matière de gouvernance et d'intendance de la SADC ; il aiguille le conseil dans la supervision et l'orientation de la stratégie de la Société et dans la pondération des risques inhérents, et guide la SADC dans la réalisation de son mandat.

Le conseil s'est donné les moyens de la transparence et de l'efficacité, mettant l'accent sur une meilleure prise de décision et une meilleure circulation de l'information entre le conseil et la direction. Cette démarche met davantage l'accent sur les objectifs de gouvernance du conseil et de ses comités et sur les stratégies et les enjeux en la matière. Elle vient instaurer des relations de travail productives avec la direction, où critiques et commentaires constructifs sont de mise. Toutes ces mesures appuient les fonctions de surveillance et d'intendance du conseil.

La troisième étape, fondamentale, a porté sur la culture d'entreprise et la révision des engagements de la Société et du personnel. Le conseil a appuyé et adopté le projet - il avait déjà entrepris l'auto-évaluation de son rendement lors de ses réunions, dans le but d'actualiser son propre modèle culturel. S'ensuivit, sur la recommandation du conseil, la restructuration de la SADC, qui doit nous permettre de gérer nos risques principaux et notre niveau de tolérance à leur égard de la manière la plus efficace et efficiente possible.

Ces trois étapes terminées, voici la SADC bien placée pour faire face au tumulte du prochain exercice. Le conseil peut maintenant se concentrer sur les enjeux importants, dont la stratégie d'entreprise. Comme administrateurs, nous avons la chance d'avoir libre accès à la direction de la SADC et avons même échangé avec le personnel à plusieurs reprises durant l'exercice. La réponse des employés de la SADC à notre égard est très gratifiante et aide le conseil à se faire une meilleure idée de l'organisation. Je leur en suis reconnaissant.

Certaines activités importantes qui se sont déroulées durant l'exercice méritent d'être soulignées.

Dans son rapport d'examen spécial, le Bureau du vérificateur général du Canada (BVG) conclut que la SADC dispose des moyens et des méthodes nécessaires à l'appui d'une bonne gestion de ses activités. Le **rapport** constate que la SADC a de bonnes méthodes de gestion organisationnelle dans les domaines de la gouvernance, de la planification stratégique et de la gestion des risques ainsi que dans l'exécution de ses activités. On ne note aucun défaut grave et la SADC a communiqué des plans d'action en réponse aux trois recommandations du BVG.

Plusieurs changements sont survenus dans la composition du conseil durant l'exercice. J'aimerais remercier Lucie Tedesco, commissaire sortante de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada, de ses services à titre d'administratrice de la SADC et de sa contribution remarquable envers la Société, le conseil d'administration et le public canadien. Elle nous a fait profiter de ses connaissances précieuses sur les consommateurs de produits et de services financiers et sur le rôle clé de la littératie financière dans la sensibilisation à l'assurance-dépôts. Je souhaite la bienvenue à Judith Robertson, qui a pris la relève à titre d'administratrice nommée d'office.

Je remercie également le gouverneur de la Banque du Canada, Stephen Poloz, de sa contribution au conseil d'administration de la SADC. Nous lui sommes reconnaissants de ses précieux conseils et connaissances, et de sa pensée stratégique et novatrice lors de situations de crise, notamment au vu de la pandémie de COVID-19 et de ses répercussions sur les services financiers. M. Poloz a contribué à la réalisation du mandat de la SADC, à savoir de favoriser la stabilité du système financier du Canada. J'accueille dans nos rangs son successeur, M. Tiff Macklem.

J'aimerais, pour terminer, féliciter les employés de la SADC pour la souplesse et l'habileté avec lesquelles ils se sont adaptés au télétravail durant la pandémie. Il n'est pas facile de trouver un équilibre entre famille, santé personnelle et travail. Mais je suis convaincu que l'équipe de la SADC continuera d'offrir aux Canadiens les services de grande qualité auxquels ils s'attendent de la SADC.



Robert O. Sanderson